

Résumé de la semaine

Parution d'un nouvel arrêté vendredi 24 juillet 2020 avec entrée en vigueur de nouvelles restrictions ce lundi, sur les bassins Vie et Jaunay et Côtiers Vendéens entre autres.

→ Retrouvez la carte des zones et le détail des restrictions page 2








Prévisions météo

Chaleur et soleil... encore !

Les jours se suivent et la météo se ressemble : du soleil et de la chaleur. Le mercure va donc continuer de monter dans les jours qui viennent, pour atteindre les 35 degrés jeudi et vendredi !! Le début de semaine prochaine devrait être un peu plus frais, sans pour autant que la pluie ne (re) fasse son apparition.

L'ETP journalière moyenne la semaine dernière était de 6 mm/jour à la station de Grues et de 6,6 mm/jour à la station de Fontenay le Comte. La demande climatique est même montée jusqu'à 9 mm à Fontenay mardi dernier. Avec la montée des températures cette semaine, l'ETP devrait suivre elle aussi cette augmentation avec des demandes journalières de l'ordre de 8mm.

Prévisions météo à 7 jours – Saint Denis la Chevasse

	Mardi 28/07	Mercredi 29/07	Jeudi 30/07	Vendredi 31/07	Samedi 01/08	Dimanche 02/08	Lundi 03/08
Temps							
T° min /max (°C)	15/23	11/26	14/33	23/35	17/27	12/23	16/19
Pluie (mm)	0	0	0	0	2.6	2.2	0

Sources : MétéoCiel

(icônes météo www.freepik.com)

Irrigation et cultures

Maïs

La phase de sensibilité est toujours d'actualité avec un risque d'avortement bien présent cette semaine à la vue des conditions météorologiques. La fécondation est terminée dans 90% des situations, sauf semis de début mai ou/et maïs semences. Les besoins hydriques vont donc rester encore élevés pendant 10 jours, le temps de passer le Stade Limite d'Avortement des Grains (SLAG).

Conduite de l'irrigation :

En l'absence de précipitation, il convient de pouvoir apporter 30 mm tous les 8 jours afin de satisfaire 80% de la demande hydrique des maïs. Cela reste la conduite la plus optimale mais souvent la durée du tour d'eau ou/et les volumes disponibles entraînent des disparités de pratiques.

Dans le cas de tours d'eau de plus de 11 jours, il est peu judicieux d'augmenter les volumes/passage à des valeurs supérieures à 40 mm. Au-delà de 35 mm/passage l'efficacité de l'eau est souvent limitée du fait que la capacité d'infiltration des sols est inférieure à l'inertie de l'apport.

Pour rappel :

Terres superficielles : 25 mm/passage maximum pour éviter la percolation en profondeur

Terres moyennes à profondes : 30-35 mm maximum. Au-delà les sols sont peu propices à pouvoir absorber une intensité pluviométrique supérieure. Le risque de « pertes » par évaporation post irrigation augmente.

Tournesol

Les tournesols sont eux aussi en fleurs depuis une petite semaine (selon les secteurs). Les conditions anticycloniques sont propices à la pollinisation, le tout sous des températures modérées : conditions optimales à noter. En période de floraison pas d'irrigation recommandée afin de limiter le risque sclérotinia des capitules et secondairement les autres maladies.

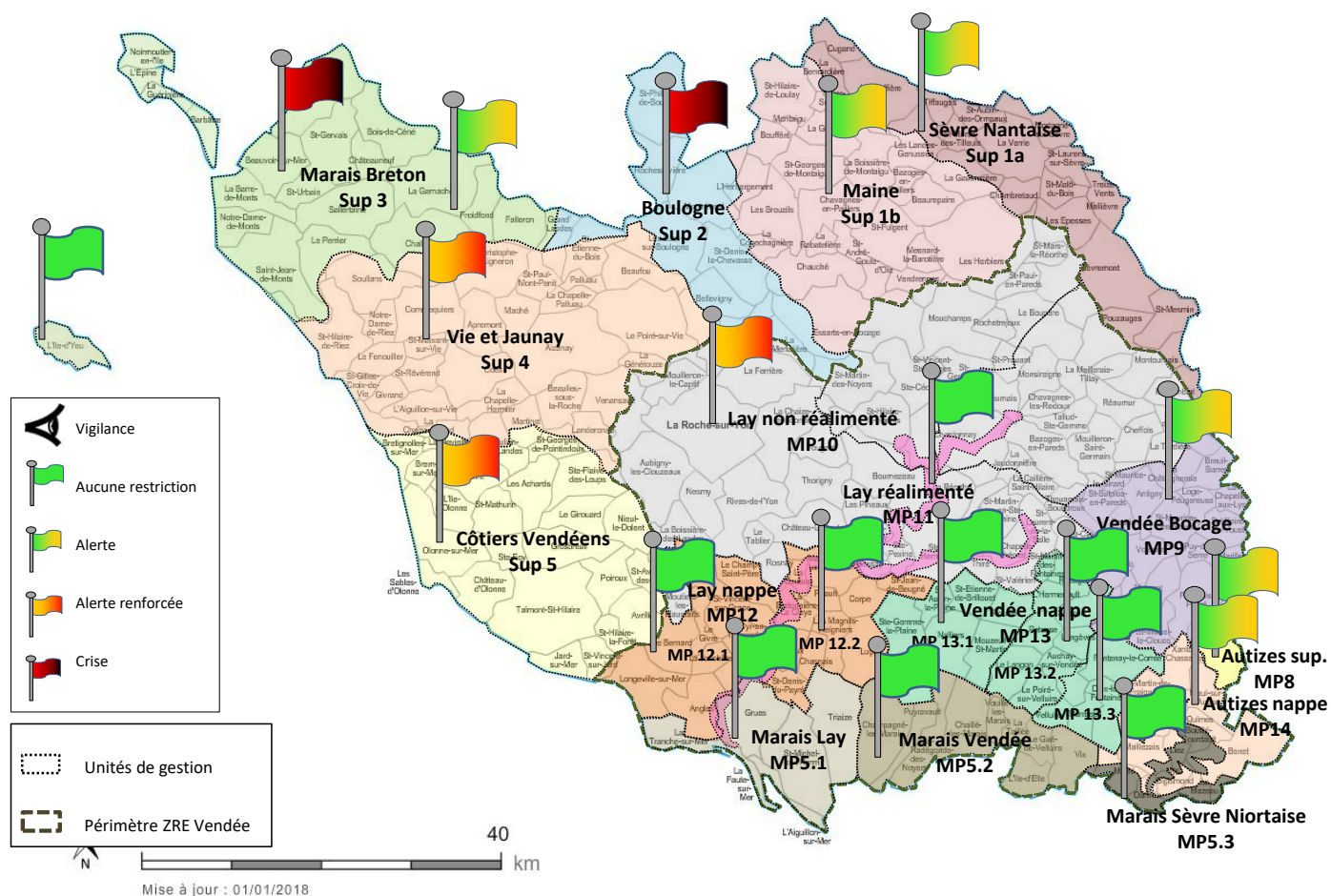
Dans les terres les plus superficielles, le déficit hydrique devient préjudiciable avec des défoliations visibles depuis une semaine. Même en période de floraison il peut être judicieux de faire un tour d'eau (25 mm) pour favoriser la durée de pollinisation et limiter les avortements. Les conditions climatiques sont très sèches et l'humidité créée temporairement avec l'irrigation ne va pas être suffisamment persistante pour favoriser les maladies cryptogamiques.

Haricots

Les consommations sont aussi en hausse depuis 3 semaines. Le coefficient cultural (Kc) est voisin de 1 à ce stade et les besoins sont maximum. **Des apports de 20-25 mm (pas plus) sont recommandés** pour limiter le risque de verse et maladies (rhizoctone, sclérotinia). Le choix de la buse est aussi important pour avoir une inertie d'apport faible à modérée (buse de 20-23 mm) et des goutelettes fines...

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Situation au 27 juillet 2020 Arrêté préfectoral n°20- DDTM85-477



Le nouvel arrêté préfectoral est paru vendredi 24 juillet 2020 avec une entrée en vigueur des nouvelles mesures au lundi 27 juillet 2020.

L'absence de précipitations depuis le début du mois et la montée des températures ont entraîné une baisse naturelle des débits des cours d'eau, entraînant la prise de nouvelles mesures de restrictions **pour les eaux superficielles** sur certains bassins. Voici le détail de ces mesures :

- **Le Lay Réalimenté, le Marais Lay, le Marais Vendée et le Marais Sèvre Niortaise** sont les secteurs qui, actuellement, ne sont concernés par **aucune restriction** des usages de l'eau.
- Les secteurs **Sèvre Nantaise, Maines, Marais breton (secteur réalimenté) et Vendée** sont actuellement en alerte : soit une interdiction de prélèvements **tous les jours de 8h à 20h. Ces restrictions concernent les prélèvements effectués directement dans le milieu** (cours d'eau, canaux, etc...). **Les prélèvements réalisés à partir des réserves** (déconnectée du milieu et à remplissage hivernal) **ne sont pas soumis à cet arrêté**, ainsi que ceux pour **l'abreuvement des animaux**.
- Le secteur **Autize superficiel** est également en **alerte**, sur ce secteur, cela conduit à une **auto-limitation des prélèvements** d'irrigation agricole avec une **baisse de 10%** des volumes à la quinzaine en **gestion collective**.
- **Le Lay superficiel** (hors secteur réalimenté) ainsi que les bassins **Côtiers Vendées** et **Vie et Jaunay** sont en alerte renforcée. Les secteurs **Boulogne et Marais Breton** (secteur non réalimenté) sont en crise. Sur ces trois bassins, **les prélèvements effectués directement dans le cours d'eau** (cours d'eau, canaux, etc...) sont **interdits pour l'usage agricole**. **Les prélèvements réalisés à partir des réserves** (déconnectée du milieu et à remplissage hivernal) **ne sont pas soumis à cet arrêté**, ainsi que ceux pour **l'abreuvement des animaux**.
- **Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements réalisés dans le cadre du protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont.**

En ce qui concerne les prélèvements en eaux souterraines, pour l'instant seul le bassin Autizes est en alerte, ce qui conduit à une limitation de 10% des prélèvements en gestion collective. Le reste des bassins eaux souterraines ne sont pour l'instant soumis à aucune restriction.

En ce qui concerne l'eau potable, le taux global de remplissage des barrages du département était de 85,1% au 26 juillet 2020. La situation est donc confortable pour l'instant et les restrictions ne concernent pas l'eau potable.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
21 BD Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Ludmilla DESHAYES & Eric FAURE

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

